

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONESTIER MERLINES DU 06 JUILLET 2022**

Présents : Mmes Élodie COURTET, Nathalie LE GALL, Laurence LEPEITRE, Maryvonne PRADEL, Mrs Sylvain COUDERT, Jean-Paul DEVEDEUX, Marcel OLLIER, Sylvain OLLIER.

Absences excusées : Mmes Géraldine GOURGEONNET, Nathalie LAVAL, M. Claude FERLANDA qui donne pouvoir à Nathalie LE GALL.

Secrétaire de séance : M. Sylvain COUDERT

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 24/06/2022

Délibérations :

➤ Avis sur la demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'un parc éolien sur la commune d'Aix présentée par la SAS Parc Eolien d'Aix

➤ Attribution du logement au 18 La Vervialle suite au congé donné par Mme FERLANDA Mylène

Affaires courantes :

➤ Chiffrage des travaux de la Salle Polyvalente (Prestataires compris)

Questions diverses :

➤ Validation des subventions 2022



*** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24/06/2022**

Report au prochain Conseil

*** AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE D'AIX
PRESENTEE PAR LA SAS PARC EOLIEN D'AIX**

Une enquête publique a été ouverte pendant la période du 24 mai au 23 juin 2022. Les communes situées dans un périmètre de 6 kilomètres doivent émettre un avis.

Le lien ci-dessous a été transmis aux élus pour consultation afin d'en discuter lors du présent conseil.

<https://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Les-enquetes/I.C.P.E.-Enquete-publique-sur-le-projet-de-parc-eolien-commune-d-Aix-du-24-mai-au-23-juin-2022>

Le projet prévoit l'installation de 5 éoliennes sur les sites de Châlons et Le Mareix sur la commune d'Aix

Les membres du Conseil Municipal renoncent à voter à bulletin secret et après en avoir délibéré :

➤ Donnent un avis favorable ou non favorable à l'implantation d'éoliennes sur la commune d'Aix

Votants : 09	Pouvoir : 01	Pour : 05	Contre : 0	Abstention : 4
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

*** CHANGEMENT DE LOCATAIRE : APPARTEMENT A LA VERVIALLE**
(Annule et remplace la délibération n° 2022-05-02 prise en date du 24/06/2022.)

Vu le départ au 30 juin 2022 de Mme FERLANDA Mylène du logement qu'elle occupe dans la maison communale sise 18 La Vervialle (Porte de droite)

Vu la demande formulée de Madame QUINCHON GAUTHIEZ Odile

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

D'accorder en location pour une durée de 3 ans, pouvant être reconduite tacitement, le logement précédemment cité à Madame QUINCHON GAUTHIEZ Odile, à compter du 1^{er} août 2022, Le montant du loyer de l'appartement est de 230,86 €, celui du garage est de 25,03 € (loyers fixés par délibération en date du 11 novembre 2021).

Mme QUINCHON GAUTHIEZ Odile s'engage à réaliser des travaux de rénovation (peintures) au logement en contrepartie la commune ne lui facturera pas son loyer du mois d'août.

Une caution est demandée égale à un mois de loyer soit la somme de 255,89 €.

Par ailleurs, Madame QUINCHON GAUTHIEZ Odile devra rembourser annuellement à la Commune, les charges afférentes au logement et relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Votants : 09	Pouvoir : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

*** AFFAIRES COURANTES**

1 - Chiffrage des travaux de la Salle Polyvalente (Prestataires compris)

LOT N°	Entreprise retenue	Montant € HT	Montant € TTC
1 – Gros œuvre	PEIXOTO	44 050,81 €	52 860,97 €
2 – Charpente	GOUNY TMB	19 449,05 €	23 338,86 €
3 – Couverture	SA MAGRIT	28 060,50 €	33 672,60 €
4 – Menuiserie extérieure alu PVC	CHEZE	54 134,00 €	64 960,80 €
5 – Menuiserie intérieure bois	GOUNY TMB	19 200,00 €	23 040,00 €
6 – Peinture, Plâtrerie, Faux plafonds	SARL PEREIRA	29 170,16 €	35 004,19 €
7 – Carrelage, Faïences	CCA	19 165,00 €	22 998,00 €
8 – Ravalement de façade	FERNANDES	42 670,00 €	51 204,00 €
9 – Electricité, chauffage	ACHARD	32 827,74 €	39 393,29 €
10 – Plomberie, sanitaire, ventilation	SA MAGRIT	23 599,50 €	28 319,40 €
Sous-total avec options		312 326,76 €	374 792,11 €
<i>Provision pour révision de prix (1.5 %)</i>		<i>4 684,90 €</i>	<i>5 621,88 €</i>

PRESTATAIRES	%	Montant € HT	Montant € TTC
Equipements de cuisine	Estimatif	17 000,00 €	20 400,00 €
Diagnostic amiante	DEKRA	840,00 €	1 008,00 €
Etude géotechnique	SOL SOLUTION	1 760,00 €	2 112,00 €
Maître œuvre (Monteil)		8 500,00 €	10 200,00 €
Maître œuvre (Le Compas dans l'œil)	10,44 %	32 621,00 €	39 145,20 €
Contrôleur technique	APAVE	3 100,00 €	3 720,00 €
Coordonnateur CSPS		1 545,00 €	1 854,00 €
Publicité		1 522,40 €	1 826,88 €
Frais mise à dispo agent Synd. La Diège	3,00 %	10 706,33 €	10 706,33 €
Sous-total Prestataires		77 594,73 €	90 972,41 €
Montant global		394 606,39 €	471 386,40 €
Acomptes déjà versés sur 2018, 2019, 2020, 2021		-24 596,75 €	-29 516,10 €
Montant restant à payer sur 2022, 2023		370 009,64 €	441 870,30 €

PLAN DE FINANCEMENT	Montant € HT	Montant € TTC
DETR	99 300,00 €	
DEPARTEMENT	60 000,00 €	
DEPARTEMENT DIAGNOSTIC	1 560,00 €	
CEE	3 834,00 €	
Sous-total Subventions		-164 694,00 €
Montant global		205 315,64 €
		-164 694,00 €
		277 176,30 €

Dépenses complémentaires par rapport au Syndicat de la Diège :

- Publicité : Erreur de 49,50 € HT soit 59,40 € TTC

Dans les prestations déjà payées sont comprises :

2018 : 2 808,00 €

2019 : 10 003,20 €

2020 : 1 522,69 €

2021 : 15 182,21 €

2022 : Montant à confirmer

Soit un total de 39 167,29 €

Montant budgétisé sur 2022 : 398 000 €

Reste à budgétiser sur 2023 : **43 870,30 €**

*** QUESTIONS DIVERSES**

1 - Validation des subventions 2022 pour versement sur le mois de juillet

NOM	MONTANT	Pour paiement
APAJH DE CORREZE	61,00 €	
AMICALE DES ANCIENS DE LA CELLETTE	50,00 €	
ASS ANIMATION JEUNESSE DU CANTON EYGURANDE	50,00 €	
AUTO-MOTO CLUB EYGURANDE	50,00 €	
ANCIENS A.F.N.	50,00 €	
BOURREE DES AGRIERS	50,00 €	
C.A.E.M.M	50,00 €	
CHASSEURS MONESTIER	300,00 €	
CLUB 3 ^{ème} AGE CANTON EYGURANDE	50,00 €	
COMITE DES FETES MONESTIER MERLINES	150,00 €	
CROIX ROUGE FRANCAISE	50,00 €	
DONNEURS DE SANG	100,00 €	
ECOLES DU SECTEUR AGRIERS CHAVANON	200,00 €	
FAMILLES RURALES	50,00 €	
FONDATION DU PATRIMOINE	60,00 €	Voir bulletin
FOYER RURAL	50,00 €	
ICORANDA	50,00 €	
JMF	35,00 €	Voir RIB
LE ROND POINT (Subvention exceptionnelle)	100,00 €	Versement sur 09
LE ROND POINT (Subvention annuelle)	50,00 €	
MAM LES PIT'CHOUNETS (Subvention exceptionnelle)	300,00 €	
PARENTS ELEVES RONDE DU CANTON EYGURANDE	240,00 €	
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	
SFPE	50,00 €	
VISITE MALADES ETS HOSPITALIERS	60,00 €	
SAPEURS POMPIERS EYGURANDE	180,00 €	
SAPEURS POMPIERS EYGURANDE	305,00 €	
COLLEGE RENE PERROT MERLINES	50,00 €	
NON AFFECTE	659,00 €	
MONTAL TOTAL	3 500,00 €	

L'ordre du jour étant levé, Madame le maire lève la séance à 19h15.

Madame LE GALL propose de faire le prochain conseil municipal début septembre (date à confirmer)

Le secrétaire de séance Sylvain COUDERT	Le Maire, Nathalie LE GALL
	